



LA VILLE DE MONS PROCÈDE À LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS, INSCRITS DANS UNE FILIÈRE PÉDAGOGIQUE, DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA VILLE DE MONS

PROJET :

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire communal, vous mobilisez les compétences acquises dans le cadre de vos études pour assurer le soutien et l'accompagnement dans la réalisation des devoirs d'élèves issus de la 1^{ère} année à la 6^{ème} année primaire.

DESCRIPTION DE FONCTION :

- Avoir de bonnes connaissances dans les matières dispensées dans l'enseignement primaire.
- Être à l'aise dans l'organisation du travail scolaire et être capable de partager une méthode de travail, d'assurer l'encadrement des élèves.
- Apte à mettre en place des activités d'accueil du temps libre.
- Apte à gérer un groupe d'enfants dans un contexte non-scolaire.

(liste non exhaustive)

REGIME DE TRAVAIL :

Les prestations seront réparties du lundi au vendredi (sauf mercredi, journées pédagogiques, jours fériés et congés scolaires) de 16h à 17h au sein des implantations scolaires communales (4h/semaine).

PROFIL DU CANDIDAT :

- Vous suivez des études dans une filière pédagogique.
- Vous souhaitez acquérir de l'expérience dans le domaine pour lequel vous êtes en formation.

VOTRE CONTRAT :

- Contrat étudiant.
- Régime de travail : temps partiel (4h00/ semaine).
- Contrat de travail à durée déterminée jusqu'au 05/07/2024.
- Salaire horaire de 15,35€ brut / heure.



INTÉRESSÉ-E ?

Envoyer le dossier de candidature **en mentionnant impérativement la référence suivante dans la lettre de motivation** : « **recrut2024-07-étudiants extra-scolaire** ».

Exclusivement via le lien suivant : <https://mons-formulaires.quichet-citoyen.be/etudiant-accueil-extra-scolaire/>

Les documents suivants devront être annexés lors du dépôt de candidature :

- CV ;
- Lettre de motivation ;
- Une attestation de suivi d'étude délivrée par une Université, une Haute École ou une École supérieure des arts ;
- Une attestation « student@work1 » ;
- Extrait de casier judiciaire de modèle 2 (moins de 3 mois) devra être délivré à l'entrée en fonction.

Renseignements : Service GRH, Grand-Place, 22 à 7000 MONS,
(Tél. : 065 40 58 28, E-mail : geoffrey.guichart@ville.mons.be)